



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
See RFI Section 8.0
(Part 2 of 2 - Page 6 of 7)

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules
blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet RFI - ENHANCED RECOVERY CAPABILITY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-175567/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-175567	Date 2017-04-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-298-26297	
File No. - N° de dossier 298bl.W8476-175567	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-09	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dadashzadeh, Feridon	Buyer Id - Id de l'acheteur 298bl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4772 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification ajoute l'annexe C ci-jointe à la présente DDR.

Toutes les autres modalités relatives à la DDR demeurent les mêmes.

QUESTIONS SUR LA PROPOSITION DE VALEUR DU PROJET

Application de la Politique des retombées industrielles et technologiques

Le gouvernement du Canada envisage d'appliquer la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) au contrat sur la capacité de récupération améliorée (CRA). L'engagement au moyen de la demande d'information permettra de déterminer l'application de la Politique des RIT et la façon dont le Canada peut tirer parti de cet approvisionnement dans un intérêt économique.

La politique des RIT, notamment la proposition de valeur

En vertu de la Politique des RIT, les entreprises qui se voient attribuer des contrats d'approvisionnement en matière de défense sont tenues de mener des activités commerciales au Canada, dont la valeur équivaut à celle du contrat. La Politique des RIT encourage les entreprises à s'établir au Canada ou à y accroître leur présence, à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement au pays ainsi qu'à développer des capacités industrielles canadiennes.

La proposition de valeur (PV) exige des soumissionnaires qu'ils présentent leurs soumissions en fonction des retombées économiques qu'elles pourraient offrir au Canada. Les soumissionnaires retenus sont sélectionnés en fonction du prix, du mérite technique et de la PV. Après l'attribution du contrat, l'entrepreneur est tenu de s'acquitter de ses obligations en matière de RIT et de respecter les engagements pris dans le cadre de la PV. La Politique des RIT vise à soutenir la viabilité à long terme et la croissance du secteur de la défense du Canada, y compris les petites et moyennes entreprises de toutes les régions au pays, à stimuler l'innovation au Canada au moyen de la R-D ainsi qu'à accroître le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada. Pour obtenir plus d'information sur la Politique des RIT, veuillez-vous rendre à l'adresse : https://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/h_00005.html

Questions relatives aux RIT et à la PV en lien avec la CRA

1. Secteur de la défense :

La Politique des RIT vise à promouvoir le développement économique et la viabilité à long terme des entreprises canadiennes chargées de la fabrication et de la prestation de produits et de services aux fins d'utilisation dans les applications de défense et de sécurité du gouvernement.

1.1. Quelles capacités canadiennes pourraient être utilisées pour soutenir directement la production et l'entretien de la plateforme à CRA?

1.1.1. Quels sont les domaines les plus valorisés dans lesquels les capacités canadiennes pourraient être utilisées pour soutenir la plateforme à CRA?

1.2. Quel type de travail (exportations sur la plateforme) dans la chaîne de valeur mondiale pouvez-vous offrir au Canada par le biais de la plateforme ou du produit de votre entreprise?

2. Recherche et développement :

La Politique des RIT encourage la recherche scientifique qui explore le développement de nouveaux biens et services, de nouveaux intrants à la production et de nouvelles méthodes de production des biens et services, ou de nouvelles façons d'exploiter et de gérer des organismes.

2.1. Dans quels domaines de grande valeur en R-D relié à la CRA, y compris les secteurs émergents de croissance dans les secteurs commercial ou de défense, le Canada devrait-il encourager

l'investissement (p. ex. technologie de véhicule autonome, technologie propre, technologie de récupération de véhicule, autres technologies équivalentes sur le plan commercial)?

2.2. Est-il possible de développer un centre d'excellence en recherche ou un consortium en partenariat avec des universités ou des établissements de recherche subventionnés par l'État?

2.2.1. Si oui, dans quels domaines de recherche spécifiques votre entreprise voudrait-elle faire des affaires?

2.2.2. Si non, quels autres partenariats en recherche ou en développement pourraient être développés pour soutenir le développement technologique dans des domaines à CRA?

3. Développement des sources d'approvisionnement :

La Politique des RIT cherche à rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle, indépendamment de l'entrepreneur ou du donateur éligible, en renforçant la productivité, la qualité et les compétences.

3.1. Dans quels domaines liés au développement des sources d'approvisionnement du secteur automobile commercial et celui des véhicules de la défense, les retombées seraient-elles les plus importantes pour les entreprises canadiennes? Par exemple :

- les investissements dans de nouveaux biens d'équipement;
- la création d'initiatives de formation et de développement des compétences, ou la contribution à ces dernières;
- le soutien à des programmes de contrôle de qualité ou de productivité (ISO, Blackbelt, Kaizen, etc.).

3.2. La Politique des RIT exige qu'au moins 15 % de la valeur du contrat soit attribuée à des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. Si le Canada devait motiver une participation accrue des PME, y aurait-il des possibilités de relever l'exigence relative aux PME à plus de 15 % de la valeur du contrat?

3.2.1. Dans quels secteurs de la production ou du soutien en service, voyez-vous des occasions pour la participation des PME?

4. Exportation :

La Politique des RIT favorise la capacité des entreprises canadiennes et des PME à exploiter avec succès les marchés d'exportation traditionnels et non traditionnels, ce qui accroît leur compétitivité et leur accès dans ces marchés.

4.1. Faudrait-il motiver davantage l'exportation dans des domaines spécifiques au sein du secteur de l'automobile et celui des véhicules terrestres?

4.2. Est-il possible d'obtenir un mandat de production mondiale exclusif pour vos opérations canadiennes, y compris les filiales et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement?

4.3. Quelles sont les possibilités d'exportation du Canada liées aux systèmes et aux véhicules à CRA?

5. Questions additionnelles :

- 5.1. Comparativement au prix et au mérite technique, la PV a généralement une pondération de 10 % de la note globale de la soumission. Que pensez-vous de la pondération de la VP pour la CRA?
- 5.2. Dans quelle mesure êtes-vous capable d'appuyer l'octroi de licences ou le transfert de la PI en lien avec votre plateforme à CRA au Canada?
- 5.3. Comment la combinaison ou la séparation des contrats d'acquisition et de soutien en service a-t-elle une incidence sur la capacité de vos organismes à investir au Canada